

REUNION DU 24 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BOISVILLE LA SAINT PÈRE, dûment convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Magalie Robert, Maire.

Étaient présents : Magalie ROBERT, Jean-Louis MÉJANE, Sandra PERCHERON, Romain PRYLOUTSKY, Julien DOUSSINEAU – Adjoint ; Léon GOUHIER, Gilles PERCHERON, Olivier BOURGINE, Jérémy RODRIGUÉS, Barbara DRUENNE.

Étaient excusés : Philippe MAISONS (pouvoir à Jean-Louis MÉJANE), Marc PLESSIS (pouvoir à Barbara DRUENNE).

Monsieur Jérémy RODRIGUÉS est nommé secrétaire de séance.

Le quorum (6) est atteint (10).

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du PV du 13 avril 2023,
- Emprunt,
- Lotissement,
- Questions Diverses.

Délibérations adoptées :

- Emprunt.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2023

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

EMPRUNT

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Julien Doussineau.

Le Conseil Municipal de la commune de Boisville la Saint Père, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, délibère, à l'unanimité, pour le financement de cette opération, Madame le Maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 56 744 € (cinquante-six mille sept cent quarante-quatre euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt Secteur Public Local
Montant : 56 744 euros
Durée d'amortissement : 25 ans
Périodicité des échéances : Annuelle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,30 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : Echéance et intérêts prioritaires
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

À cet effet, le Conseil municipal autorise Madame le Maire délégataire dûment habilitée, à signer seule le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

LOTISSEMENT

Madame le Maire rappelle que plusieurs organismes ont été contactés afin d'étudier la réalisation d'un lotissement, sur la parcelle YM68 jouxtant le terrain de foot, rue du Stade. La Saedel et Chartres Aménagement ont proposé des offres intéressantes.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Julien Doussineau, qui donne lecture des deux projets. Après concertation, les élus souhaitent rencontrer Chartres Aménagement, lors du prochain conseil. Une date sera communiquée prochainement, si possible à 18h30 entre le 5 et le 8 juin, prochain.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe la démission de Madame Hélène Guillet-Guillon en date du 22 mai 2023. Cette démission sera notifiée à Madame le Préfet.

Monsieur Léon Gouhier propose que l'eau de pluie soit récupérée sur le hangar communal en cas de sécheresse. Monsieur Jean-Louis Méjane se charge de faire réaliser l'installation par les employés.

Madame Barbara Druenne informe que des véhicules sont systématiquement stationnés sur les trottoirs de la commune et des hameaux, elle demande qu'un rappel à l'ordre soit fait.

Monsieur Olivier Bourguine demande si le problème d'eau stagnante est résolu, dans le chemin, rue des Déportés à la sortie de Boisville. Monsieur Jean-Louis Méjane informe que ce problème devrait être réglé prochainement.

Monsieur Jérémy Rodrigués demande si la pose d'un range vélo à l'aire de jeux de Chevannes a été prise en compte. Monsieur Jean-Louis Méjane confirme.

La séance est levée à 19h35.

Le Maire,
Magalie ROBERT

Le secrétaire de séance,
Jérémy RODRIGUÉS